

PRÉFET DE L'ALLIER



Préfecture
Cabinet du préfet

Service interministériel de défense et de protection civile

Affaire suivie par : Florence Jadin
Tél : 04 70 48 30 52
florence.jadin@allier.gouv.fr

Moulins, le 19 décembre 2014

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département
(en communication aux sous-préfets
d'arrondissement)

Objet : Prévention des intoxications au monoxyde de carbone dans les lieux de culte

PJ :

- une affiche
- une note sur la réglementation ERP applicable aux lieux de culte

L'intoxication collective au monoxyde de carbone survenue le dimanche 14 décembre dernier lors d'un concert dans l'église de Laprugne me conduit à vous sensibiliser de nouveau sur ce sujet.

C'est le plus souvent un défaut d'entretien des appareils de chauffage qui est à l'origine de ces intoxications, particulièrement dans les lieux de culte.

Aussi, je vous invite à vous assurer, au titre de vos pouvoirs de police, que les vérifications périodiques des installations de chauffage des lieux de cultes situés sur le territoire de votre commune sont correctement effectuées.

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez ci-joint une affiche de sensibilisation sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone dans les lieux de culte que je vous invite à diffuser largement ainsi qu'une fiche d'information sur la réglementation applicable aux appareils de chauffage dans les lieux de culte.

Vous veillerez à me faire remonter, par l'intermédiaire du service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture toute difficulté dans l'application de ces mesures.

Le Préfet,



Arnaud COCHET